



Ce billet doit être impérativement accompagné du coupon de contrôle correspondant. Aucun duplicata ne sera délivré. L'acquisition de ce billet emporte adhésion aux présentes Conditions Générales, au règlement intérieur du stade et/ou aux éventuelles conditions générales émanant du Club (en cas de contradiction, les présentes conditions générales prévaudront). Toute personne qui ne se conformerait pas à ces Conditions Générales et/ou au règlement intérieur du Club pourra notamment se voir refuser l'entrée du stade ou s'en voir expulser, sans pouvoir prétendre au remboursement de son billet. Ce billet ne peut être ni repris, ni échangé, ni proposé à la vente, ni revendu à une valeur supérieure à sa valeur faciale, et ce par quelque moyen que ce soit (Internet,...) et doit être présenté lors de tout contrôle de sé¬curité. Pour des raisons de sécurité, ce billet ne pourra en aucun cas être revendu ou cédé à un tiers faisant partie de supporters de l'équipe adverse. Les spectateurs sont informés qu'ils peuvent être soumis à des mesures de palpations de sécurité et se voir imposer la présentation d'objets dont ils sont porteurs. La personne qui refuserait de se soumettre au dispositif de sécurité (ex : fouille) pourra se voir refuser l'accès au stade. Toute personne (y compris les enfants en bas âge) doit être munie individuellement d'un billet pour pouvoir pénétrer dans le stade. Toute sortie est définitive. Tout détenteur d'un billet s'interdit, sous peine d'éventuelles poursuites judiciaires, de l'utiliser et/ou de tenter de l'utiliser à des fins promotionnelles, publicitaires, commerciales quelles qu'elles soient notamment dans le cadre de jeux concours, loterie, ventes aux enchères. et/ou comme élément d'un « forfait » de voyage, et/ou d'associer son nom de quelque manière que ce soit à celui de la FFF et/ou à celui de la Coupe de France. Si le billet était utilisé à ces fins sans l'accord préalable écrit de la FFF, ce billet pourrait être annulé par la FFF à sa seule discrétion et le porteur du billet pourrait se voir refuser l'entrée du stade. Il est interdit d'enregistrer, transmettre ou de quelque manière que ce soit, diffuser et/ou reproduire par internet ou tout autre support des sons, images, descriptions ou résultats relatifs à l'événement figurant au recto, en partie ou en totalité, ni apporter son assistance à tout autre individu s'engageant dans de telles activités. Pour assurer la sécurité du public, le stade peut être doté d'un système de vidéosurveillance placé sous le contrôle d'officiers de police judiciaire et susceptible d'être utilisé en cas de poursuites pénales. Dans cette hypothèse, un droit d'accès est prévu pendant les 7 jours de conservation des images. Toute personne détentrice d'un billet présente au stade sera considérée comme ayant donné son consentement irrévocable à l'utilisation par la FFF, à titre gracieux, pour le monde entier sans limitation de durée, de sa voix, son image et sa représentation par enregistrement vidéo ou diffusion en direct, transmission ou enregistrement, photographie ou tout autre support existant à l'heure actuelle ou dans l'avenir, pris ou enregistrés à l'occasion d'un match, ces droits étant librement cessibles par la FFF à tout tiers de son choix.



SCANNEZ MOI



Toute sortie est définitive. Any exit is permanent. PARTENAIRES MAJEURS Plein Tarif (PMUK) CAT. 6 25.00 EUR



Ce billet doit être impérativement accompagné du coupon de contrôle correspondant. Aucun duplicata ne sera délivré. L'acquisition de ce billet emporte adhésion aux présentes Conditions Générales, au règlement intérieur du stade et/ou aux éventuelles conditions générales émanant du Club (en cas de contradiction, les présentes conditions générales prévaudront). Toute personne qui ne se conformerait pas à ces Conditions Générales et/ou au règlement intérieur du Club pourra notamment se voir refuser l'entrée du stade ou s'en voir expulser, sans pouvoir prétendre au remboursement de son billet. Ce billet ne peut être ni repris, ni échangé, ni proposé à la vente, ni revendu à une valeur supérieure à sa valeur faciale, et ce par quelque moyen que ce soit (Internet,...) et doit être présenté lors de tout contrôle de sé¬curité. Pour des raisons de sécurité, ce billet ne pourra en aucun cas être revendu ou cédé à un tiers faisant partie de supporters de l'équipe adverse. Les spectateurs sont informés qu'ils peuvent être soumis à des mesures de palpations de sécurité et se voir imposer la présentation d'objets dont ils sont porteurs. La personne qui refuserait de se soumettre au dispositif de sécurité (ex : fouille) pourra se voir refuser l'accès au stade. Toute personne (y compris les enfants en bas âge) doit être munie individuellement d'un billet pour pouvoir pénétrer dans le stade. Toute sortie est définitive. Tout détenteur d'un billet s'interdit, sous peine d'éventuelles poursuites judiciaires, de l'utiliser et/ou de tenter de l'utiliser à des fins promotionnelles, publicitaires, commerciales quelles qu'elles soient notamment dans le cadre de jeux concours, loterie, ventes aux enchères. et/ou comme élément d'un « forfait » de voyage, et/ou d'associer son nom de quelque manière que ce soit à celui de la FFF et/ou à celui de la Coupe de France. Si le billet était utilisé à ces fins sans l'accord préalable écrit de la FFF, ce billet pourrait être annulé par la FFF à sa seule discrétion et le porteur du billet pourrait se voir refuser l'entrée du stade. Il est interdit d'enregistrer, transmettre ou de quelque manière que ce soit, diffuser et/ou reproduire par internet ou tout autre support des sons, images, descriptions ou résultats relatifs à l'événement figurant au recto, en partie ou en totalité, ni apporter son assistance à tout autre individu s'engageant dans de telles activités. Pour assurer la sécurité du public, le stade peut être doté d'un système de vidéosurveillance placé sous le contrôle d'officiers de police judiciaire et susceptible d'être utilisé en cas de poursuites pénales. Dans cette hypothèse, un droit d'accès est prévu pendant les 7 jours de conservation des images. Toute personne détentrice d'un billet présente au stade sera considérée comme ayant donné son consentement irrévocable à l'utilisation par la FFF, à titre gracieux, pour le monde entier sans limitation de durée, de sa voix, son image et sa représentation par enregistrement vidéo ou diffusion en direct, transmission ou enregistrement, photographie ou tout autre support existant à l'heure actuelle ou dans l'avenir, pris ou enregistrés à l'occasion d'un match, ces droits étant librement cessibles par la FFF à tout tiers de son choix.



SCANNEZ MOI